



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



BHOUTAN

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport en cours de validité**, valable 6 mois après la date de retour. Prévoir 3 pages vierges dont 2 face à face.
- **Visa obligatoire**. La demande doit être faite au moins 30 jours avant le départ, par l'intermédiaire d'un des nombreux tour-opérateurs agréés au Bhoutan ou de leur représentant à l'étranger, qui s'occupera de l'ensemble des formalités, y compris le visa et le billet d'avion par Druk Air (compagnie aérienne nationale du Bhoutan) ou par Bhutan Airlines (compagnie privée). Les autorités d'immigration délivreront le visa pour 15 jours à l'arrivée dans le pays, moyennant le paiement de 20 USD à l'aéroport de Paro (unique aéroport international du Bhoutan). Deux photographies d'identité sont nécessaires à cette formalité.

En cas de passage de la frontière entre le Bhoutan et l'Inde, le visa indien est obligatoire et doit être demandé avant le départ auprès d'une représentation diplomatique indienne. En outre, le visa permettant d'entrer en Inde ne suffit pas pour accéder à certains États indiens du nord-est, pour lesquels une autorisation spéciale est exigée.

Si vous prévoyez également de quitter le Bhoutan par l'Inde, vous devez demander un visa à deux entrées pour l'Inde avant votre départ.

L'ambassade d'Inde à Thimphou ne délivre pas de visas pour les touristes.

- **Contrat d'assurance obligatoire** permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire. Vous devrez présenter une attestation de cette assurance pour l'obtention du visa. Cette attestation (en anglais) doit contenir les informations suivantes : Nom et numéro de passeport de la personne assurée / Zone géographique couverte (exemple : Bhoutan, Asie, monde entier) / Dates de validité (dates de début et de fin de séjour).

Pour les voyageurs ayant souscrit une assurance Voyages avec TUI, cette attestation est disponible sur le site <https://monattestation.assurinco.com/>

- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

Depuis le 23 septembre 2022, les voyageurs entrants au Bhoutan ne sont pas soumis à un test de dépistage du Covid-19. Cependant, ils pourront être soumis à des tests RT-PCR de façon aléatoire à leur arrivée. Les personnes dont le test est positif devront suivre un protocole d'isolement de cinq jours.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 26/01/2024. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

